

COMpte RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, 29 Novembre 2022 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LES BILLAUX (Gironde), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MILLAIRE, Maire.

Date de la convocation : 18 Novembre 2022. Membres en exercice : 15

PRESENTS (11) : Michel MILLAIRE, Max BRIEU, Corinne BOTT, Philippe PECHEREAU, Joseph LEPRETRE, Bernadette MOREL Ghislaine HAMEL François-Xavier THIOLET Vivien LAPEYRE, Yseult CONSTANT, Luc BONHOMMEAU

EXCUSES (2) : Joelle BUREAU (Pouvoir à Michel MILLAIRE), Florence COUSINOU

12 VOTANTS (11 présents et 1 pouvoir)

Absent (2) : Jean-Yves VEYLIT, Evelyne LANGLADE

Monsieur Max BRIEU a été nommé secrétaire de séance.
Le quorum est atteint.

DELIBERATION 2022 – 71 : Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle

Vu la délibération DE-00031-2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 23 juin 2021, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à 180 € (Cent quatre vingt Euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés

- *d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde*
- *de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite*
- *d'autoriser le Président/Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.*
- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.*

COMpte RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2022

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité ,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

DELIBERATION 2022 – 72 : Renouvellement Convention Territoriale Globabe avec la Caf de la Gironde 2022 - 2026

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée par la Communauté d'Agglomération du Libournais, la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde pour la période 2017-2020 ;

Vu la fin des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) de la Cali au 31 décembre 2019 ;

Vu la Circulaire 2020-01 de la CNAF, en date du 16 janvier 2020, organisant la fin des CEJ et l'adossement aux CTG des financements qu'ils prévoyaient, ainsi que la refonte de la prestation de service enfance jeunesse avec la mise en place du Bonus Territoire ;

Vu l'avenant à la CTG du territoire de La Cali actant l'adossement les financements CAF suite à la fin des CEJ, en date du 10 juin 2020 ;

Vu l'avenant 2021 à la CTG du territoire de La Cali ;

Il est rappelé que dans le cadre de la réforme de la politique de contractualisation de la CNAF en 2020, une partie des financements CAF des modules municipaux est conditionnée à la signature à l'échelle de l'agglomération d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

De ce fait, les mairies concernées sont rendues signataires de la CTG de La Cali depuis 2021.

La CTG arrivant à son terme, une démarche de renouvellement a été engagée entre la CAF et La Cali afin d'établir une nouvelle feuille de route partenariale dans les champs de compétences de l'agglomération.

Il convient pour la commune de signer cette nouvelle CTG afin de percevoir la prestation « bonus territoire » pour la période 2022-2026 ; dans les conditions financières qui seront fixées par ailleurs par la CNAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle CTG 2022-2026 avec la CAF de la Gironde
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels afférents

DELIBERATION 2022 – 73 : Nettoyage Chemin des Bataillonnes

Monsieur Le Maire :

Les diverses évacuation de la voie publique Chemin des Bataillonnes et des terrains privés voisins dudit chemin ont engendré de nombreux déchets,

Suite à l'installation de portique anti-intrusion il est désormais essentiel de nettoyer cette voirie afin que les usagers piétons et cyclistes l'utilisent en toute sécurité,

L'association Isle et Dronne, reconnue pour ces chantiers d'intérêts collectifs et d'utilité sociale, propose de réaliser le débroussaillage, le ramassage, le tri des déchets ainsi que le nettoyage général du chantier pour la somme de 3750 € Net.

Ce chantier pourrait commencer en Janvier 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la signature du devis présenté par l'Association Isle et Dronne d'un montant de 3750 €,
- De déléguer l'ensemble des démarches administratives à Monsieur le Maire ou son représentant.

DELIBERATION 2022 – 74 : Travaux préparatoires installation portiques

Monsieur le Maire :

Dans la continuité de l'installation de portiques anti intrusion et afin de lutter contre les squats et les dépôts sauvages il est nécessaire de réaliser des travaux de maçonnerie nécessaire à l'installation des portiques.

La société Lagarde et Larronze propose de réaliser ces travaux pour la somme de 21 270 €.

Après avoir délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la signature du devis présenté par la société Lagarde et Larronze d'un montant de 21270 €
- De déléguer l'ensemble des démarches administratives à Monsieur le Maire ou son représentant.

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2022**

DELIBERATION 2022 – 75 : Mise aux normes accessibilité (délibération de principe)

Monsieur le Maire :

Certains petits aménagements sont nécessaires pour rendre les locaux publics totalement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire propose de réaliser un devis afin de faire faire ces petits travaux et ainsi obtenir les certificats de mise aux normes.

Après avoir délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation d'un devis qui sera présenté au prochain Conseil Municipal,
- De déléguer l'ensemble des démarches administratives à Monsieur le Maire ou son représentant.

DELIBERATION 2022 – 76 : Bulletin Municipal

Max Brieu informe le Conseil municipal du projet de confier la réalisation du bulletin municipal à un prestataire externe.

Après 18 ans de parution biannuelle du bulletin réalisé en interne il paraît opportun, de donner un nouvel élan à la communication des actions réalisées.

Depuis 2020, les améliorations de Madame Cousinou et Madame Amorim ont permis de créer une nouvelle dynamique à ce bulletin Bi annuel.

La distribution sera toujours effectuée par les élus.

Deux sociétés ont été consultées :

- IMAPICT propose un devis de 1704 € par publication de 650 exemplaires de 20 pages soit 2.62 € par bulletin
- La société PSC propose un devis décomposé en graphisme 1320 € et impression 998.40 € soit un cout de 3.57 € pat bulletin

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le devis d'IMAPICT,
- De déléguer l'ensemble des démarches administratives à Monsieur le Maire ou son représentant.

DELIBERATION 2022 – 77: DM 1 – FILET SECURITE INFLATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du filet de sécurité anti inflation la commune bénéficie d'une dotation de 21 129 €.

Il convient de réaliser une décision modificative afin de pouvoir encaisser cette dotation non prévue au budget 2022.

Décision Modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Energie - Electricité	0.00 €	21 129.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	21 129.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7483 : Autres attributions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 129.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 129.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	21 129.00 €	0.00 €	21 129.00 €
Total Général		21 129.00 €		21 129.00 €

Le Conseil municipal décide :

- De valider la Décision modificative N°1 présentée,
- De déléguer l'ensemble des formalités administratives à Monsieur le Maire ou son représentant.

COMpte RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES BILLAUX (Gironde)
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2022

Informations et questions diverses :

Téléthon : Monsieur le Maire informe que le Téléthon aura lieu les 2 et 3 Décembre prochain. Plusieurs animations sont organisées. Le flyer est distribué aux élus.

Participation citoyenne : Monsieur le Maire présente le travail à réaliser auprès des habitants dans le cadre du Contrat Sécurité intégré et annonce la réunion publique qui se tiendra le Lundi 5 Décembre à 18h.

Vœux 2023 : La cérémonie des vœux aura lieu le 6 Janvier 2023.

L'ensemble de l'ordre du jour est épuisé ainsi que les questions diverses. La réunion prend fin à 20h30.

Fait à Les Billaux,
le 29 Novembre 2022

Max BRIEU
Secrétaire de Séance



Michel MILLAIRE
Maire

